



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

À une séance ordinaire tenue le 5 juin 2017, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 19 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du règlement no 802-2017
- b. Adoption du 1^{er} projet de règlement no 805-2017
- c. Dérogation mineure 122 à 128, rue des Tulipes
- d. PIIA patrimoine – 64, rue Principale
- e. PIIA patrimoine – 141, rue Principale
- f. PIIA patrimoine – acceptation de 6 permis
- g. PIIA zones commerciales et industrielles – 499, rue Laurier
- h. PIIA zones commerciales et industrielles – 69, rue du Parc
- i. CPTAQ - 4, chemin Terre-Rouge
- j. CPTAQ - 431, rang Bois-Franc

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Embauche des animateurs et animatrices du Terrain de jeux 2017
- b. Embauche d'un étudiant au service des loisirs pour l'été 2017
- c. Inscription au congrès de l'AQLM

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Adoption du rapport d'activité annuel 2016 du service de sécurité incendie

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Octroi du contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux
- b. Octroi du contrat pour la réfection des rues de l'Église et Principale
- c. Octroi du contrat pour le forage d'un puits d'observation
- d. Fermeture temporaire de la Route Terre-Rouge



11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. ...

12. ADMINISTRATION

- a. Autorisation à Randonnée Lotbinière à vélo 2017
- b. Position de la Municipalité sur l'exploitation du gaz de schiste et de l'exploration de tels gisements
- c. Embauche d'une employée comme secrétaire administrative
- d. Projet de règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)
- e. Octroi du contrat pour la démolition de la résidence au 62, rue de l'Église
- f. Acceptation de l'offre du Centre de services partagés du Québec
- g. Dépôt du certificat du registre référendaire par la secrétaire-trésorière
- h. Rémunération du personnel électoral
- i. Résolution fixant la date du scrutin référendaire

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Résolution pour accélérer l'adoption du projet de loi n° 122

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17229-06-2017
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juin 2017 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

17230-06-2017
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Mai

Bernard Ouellet	2 702.78 \$
Léopold Rousseau	982.84 \$
Jean-Pierre Lamontagne	982.84 \$
Jonathan Moreau	982.84 \$
André Sévigny	982.84 \$
Julie Rousseau	982.84 \$
Alexandre D'Amour	982.84 \$
Martine Couture	6 410.88 \$
Cathy Bergeron	5 189.76 \$
Martin Miller	3 355.92 \$
Renault Lepage	4 302.15 \$
Dany Lamontagne	5 313.56 \$
Pascale Lemay	3 935.56 \$
Membres du conseil et cadres :	37 107.65 \$
Employés voirie et bureau :	50 431.13 \$
Service de sécurité incendie :	890.96 \$
Bibliothèque et brigadières :	5 233.20 \$
Personnel de la SAAQ :	7 526.25 \$
Employés du Centre multifonctionnel :	2 783.51 \$
Terrain de jeux :	1 607.96 \$
Total des salaires bruts payés pour mai 2017 :	105 580.66 \$

Comptes payés - Mai

Hydro-Québec	Électricité	5 088.73 \$
Fondation Philippe Boucher	Classique de golf des étoiles 2017	870.00 \$
Office municipal d'habitation	10 % du déficit OMH	3 380.00 \$
Office municipal d'habitation	10 % du déficit Corporation des aînés	1 786.00 \$
Chevaliers de Colomb	Souper méchoui 2017	150.00 \$
Camille Lamontagne	Activités Ôhangar de mars 2017	120.00 \$
Groupe Négotel	Téléphones	859.33 \$
Sonic Propane	Location de réservoir	55.19 \$
Télus	Téléphone Centre multi. et internet	478.58 \$
Hydro-Québec	Électricité	9 088.23 \$
Produits Suncor	Essence et diesel	3 770.34 \$
Serge Defoy	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Ministre des Finances	Mise à jour du registre des camions	139.00 \$
Sébastien Rousseau	Remb. de taxes	69.81 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remises gouvernementales	14 612.33 \$
Postes Canada	Feuille pour Fabrique	558.33 \$
Gaz Métropolitain	Gaz caserne	190.25 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	15 099.15 \$
Laurent Lamontagne	Remplacement d'une brigadière	45.00 \$
Bell Mobilité inc.	Cellulaires	1 977.77 \$
Camille Côté	Activité Ôhangar	120.00 \$
Kate Dubois	Activité Ôhangar	120.00 \$
Mariane Giguère	Activité Ôhangar	100.00 \$
Télus	Internet bibliothèque	114.86 \$
Postes Canada	Apollinairois pour commerces	30.43 \$
Télus	Internet bibliothèque et frais fibre optique	7 592.32 \$
Hydro-Québec	68, rue de l'Église	724.39 \$
CARRA	Cotisation de mai 2017	1 364.88 \$
Vidéotron	Services Vidéotron	91.19 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Hydro-Québec	Électricité	1 158.93 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 982.23 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remises gouvernementales	14 659.67 \$
Receveur général du Canada	Remises gouvernementales	11 353.09 \$
TéluS	Cellulaires	5 203.09 \$
Groupe Négotel	Téléphones	857.31 \$
Hydro-Québec	Électricité	331.13 \$
TéluS	Téléphone Centre multifonctionnel	346.47 \$
Constructions de la Chaudière inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Construction Omni MJD inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Interfas	Cotisation de mai 2017	7 894.59 \$
Info Page	Téléavertisseurs	239.73 \$
Pièces d'auto Alain Côté	Filtres, huile et pièce pour balai	202.20 \$
Syndicat des Métallos	Remise de mai 2017	771.69 \$
Total des comptes payés pour le mois de mai 2017 :		114 396.24 \$

Comptes à Payer - Mai

Ricard Construction inc.	Réparation de porte	390.92 \$
All Seasons Publications	Livrets pour la SAAQ	314.90 \$
Allen Entrepreneur Général inc.	Décompte # 2 - Télémétrie	72 340.48 \$
Aqua Zach inc.	Pièces et accessoires	341.75 \$
Aréo-Feu	Bottes de caoutchouc et chapeau	706.53 \$
Association des bibliothèques du Qc	RDV des bibliothèques	350.00 \$
Association québécoise du loisir	Inscription Dany Lamontagne au congrès	488.64 \$
Atelier Genytech	Inspections et ajustement pièce	2 274.79 \$
Atelier Mécanique 291 inc.	Batteries	504.00 \$
Atelier Mobile Luc Turcotte inc.	Réparer balai	127.91 \$
Expert Atôm	Points d'accès sans-fil et redirection de ports	484.63 \$
Aubert & Marois Itée	Base de béton pour parasol	804.83 \$
Cathy Bergeron	Remb. frais hébergement	473.64 \$
Béton Laurier inc.	Heures de soudure	234.55 \$
Bi-Sports	Sacs, chandails et dossards	308.06 \$
Boivin & Gauvin inc.	Valise gestion et couvre-touts	547.85 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Boulons et douilles	203.48 \$
Brassard	Papeterie, imprimante, cartouches...	2 033.64 \$
Burocom	Contrat informatique et nouveau poste	3 861.45 \$
Buroplus St-Agapit	Papier	834.28 \$
Pièces d'autos Carquest	Lampe de poche et filtre à air	197.98 \$
Carrefour Jeunesse Emploi	Gala JeunExcellence	50.00 \$
Réjean Carrier	Règlement final	2 500.00 \$
Cartouches Escompte inc.	Cartouches	443.20 \$
Centre de services partagés	Tome VI	16.45 \$
C.E.R. Turmel	Rallonge d'entrée d'eau	16.60 \$
Chapiteau Rive-Sud inc.	Acompte location Fête au Village	695.00 \$
Produits industriels CHEMCO	Permanganate	2 052.07 \$
Coair	Drain valve et changer pièce	528.47 \$
Collège Shawinigan	Programmation de qualification	750.00 \$
Les commerçants de la Chaudière	Frais de transport	37.60 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage de la salle et du Centre multi.	1 634.73 \$
Construction B.M.L.	MG-20	989.20 \$
Seao - Constructo	Appel d'offres - pavage	17.58 \$
Construction Lemay inc.	Travaux de débroussailleuse	31 552.01 \$
Conval Québec	Traitement réservoir	221.90 \$
La Coop Unicoop	Barres d'attelage	77.61 \$
Cordonnerie Touche-à-tout	Imperméable	80.41 \$
Côté Fleury inc.	Modifier serrures	136.32 \$
Christian Côté	Remb. achats clés et lumières	375.89 \$
Marc Côté	Remb. achats bottes de travail	264.39 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville et Francoeur	813.03 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Déneigement Olivier	Ajustement heures	431.16 \$
Désaulniers, Gélinas, Lanouette	Services comptables	34 239.55 \$
Deschênes & fils Itée	Pièces pour compteurs et puits	1 449.01 \$
Desharnais Centre du camion	Pneus	1 717.01 \$
Distribution Sports-Loisirs	Filet terrain de balle	2 706.51 \$
Distribution Camping Plus inc.	BBQ de parc	1 791.61 \$
Éco Verdure	Engrais	1 204.48 \$
École Nationale des pompiers	Cotisation - gestionnaire	1 149.75 \$
EIRS-Alarmes	Débranchement du câblage	78.18 \$
Les Entreprises D. Aubin et fils	Contrat pour la tonte de gazon	2 285.71 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	399.70 \$
Entreprises Marcel Têtu	Pomme de douche	459.33 \$
Entretien paysager Horti-Taille	Nettoyage printanier	3 183.38 \$
Groupe Environex	Analyses d'eau	183.96 \$
Envir'eau-puits inc.	Rechercher en eau	3 386.35 \$
Équipement L.A.V. inc.	Lames	526.42 \$
Eurofins Environnement	Analyses aux étangs	483.47 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Remboursement retenue 10 %	627.19 \$
Fertilec	Épandeur	517.39 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutation	132.00 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Alignement avant et réparation pneu	131.54 \$
Gaston St-Pierre et ass. inc.	Aide professionnelle	294.92 \$
Gestion-Conseil SMI	Phase 2 - Implantation	4 238.46 \$
Gestock inc.	Tente	1 029.03 \$
Les gicleurs québécois inc.	Remplacer tête de gicleur	729.58 \$
Les gouttières St-Agapit	Gouttières salle communautaire	948.54 \$
Impressionne Moi	Plastification carte	31.04 \$
Imprimerie Ste-Croix inc.	Enveloppes	155.22 \$
Installation R. Mailloux	Location équipement, caisses de son, fils	2 284.53 \$
Jacques Fortier ornemental enr.	Tuyaux	37.89 \$
Javel Bois-Francs inc.	Hypochlorite	1 592.68 \$
Josée Proulx	Cours d'anglais	1 500.00 \$
Kim Mésservier	Annulation de location	260.00 \$
Camille Lamontagne	Activités Ôhangar	120.00 \$
Dany Lamontagne	Remb. achat d'étuis à cellulaires	214.46 \$
Lawson Products inc.	Peinture	526.33 \$
Pascale Lemay	Remb. achat de crochets et matériel	37.27 \$
Librairie Chouinard	Livres pour bibliothèque	2 530.76 \$
Linde Canada limitée	Acétylène, oxygène, lunettes, gants...	701.31 \$
Location d'outils simplex	Location d'une génératrice	5 582.74 \$
LUMCO	Ballasts	1 862.62 \$
Magasin Latulippe inc.	Dossards de sécurité	45.95 \$
Magnor inc.	Joint d'étanchéité	219.89 \$
Maheu & Maheu	Gestion parasitaire et désodorisant air	128.67 \$
Marché Veilleux	Fête des Neiges	142.52 \$
Marius Garon inc.	Treuil	725.66 \$
Jacques Martineau	Remb. achat de bottes de travail	298.88 \$
Médias Transcontinental	Publi-Sac (avis public et Apollinairois)	363.56 \$
Ministre des Finances	1 ^{er} versement police	414 757.00 \$
Yves Moreau	Tonte gazon et déneigement Francoeur	1 002.58 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part, composteurs et baril récup. d'eau	76 351.75 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part et ajustements quote-part	6 284.78 \$
Municipalité d'Issoudun	Entretien chemin d'hiver	1 561.80 \$
Municipalité de St-Agapit	Examens matières résiduelles	2 989.28 \$
Nordik Sports	Filtre essence	26.10 \$
Normand Côté	Refaire filage, vérifier ampérage et réparations	3 477.43 \$
Novicom	Adaptateur et tours pour wifi	15 843.14 \$
Pause-Café Soleil	Café	129.73 \$
Paysagiste 2000 inc.	Heures de machinerie	5 186.24 \$
Peinture lignes plus enr.	Peinture terrains	946.65 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Kim Picard	Remb. frais de congrès	272.93 \$
Pièces d'autos Alain Côté	Casque protecteur	33.10 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	1 017.76 \$
Produits Capital	Linge, papier hygiénique, réparation et nettoyage	621.67 \$
PG Solutions	Formation à distance	113.83 \$
Promospect	Dépôt jeux gonflables - Fête au Village	4 433.38 \$
Protection incendie PC	Inspections, tests et recharges	380.75 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	1 722.69 \$
R. Beaumont & fils inc.	Test de pompage	4 093.11 \$
Rabais Campus	Renouvellement revues de la biblio.	28.69 \$
Réal Huot inc.	Réseau d'aqueduc	216.83 \$
Réseau biblio de la Capitale-Nationale	Cartes, codes et rouleaux	526.59 \$
R.M. Leduc & cie	Nettoyeur & ruban	139.18 \$
Vanessa Rousseau	Activités Ôhangar	120.00 \$
Cynthia Rousseau	Remboursement cours annulé	40.00 \$
Savaria	Monticule de baseball	2 395.21 \$
Services technologiques A.C.	Remplacer et calibrer	768.81 \$
Sinto inc.	Savon à main	397.24 \$
SNC-Lavalin inc.	Raccordement du puits	627.76 \$
Solutech Québec inc.	Réparer une prise de micro	240.01 \$
Solugaz	Propane - remplissage	454.96 \$
Solu Tech	Pompage, caméra dans le drain...	1 552.17 \$
Télé-Alarme Plus	Remplacer contrôle	1 586.66 \$
Toshiba	Photocopieur et agrafes	1 111.27 \$
Transport François Dorval	Transports	148.60 \$
François Varin	Circuit multifonctionnel	3 794.17 \$
Veolia Services industriels	Produits chimiques	904.86 \$
Westburne Division de Rexel Canada	Pièces d'aqueduc	236.67 \$
Xérox	Photocopieur urbanisme	1 296.38 \$
Total des comptes à payer pour le mois de mai 2017 :		772 594.74 \$

17231-06-2017
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 802-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage no 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement no 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a relevé certains problèmes d'application du règlement de zonage numéro 590-2007 relativement à la localisation et l'implantation des stationnements pour les habitations bifamiliales jumelées;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 26 avril 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 1^{er} mai 2017 par Jonathan Moreau, conseiller numéro 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement n° 802-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.



17232-06-2017
point no 7b

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 805-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage no 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement no 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes de modifications réglementaires relatives à des projets d'ensemble résidentiels, dans la zone 135R sur la rue des Turquoises et dans la zone 141C sur la Route 273;

ATTENDU QUE des plans projets d'implantation des ensembles résidentiels ont été déposés à la Municipalité par les promoteurs;

ATTENDU QUE les propriétés visées par la demande sont réservées principalement à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce 1^{er} projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un premier projet de règlement portant le n° 805-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17233-06-2017
point no 7c

DÉROGATION MINEURE 122 À 128, RUE DES TULIPES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de dérogation mineure numéro 2017-022 pour les propriétés situées au 122-124 et 126-128, rue des Tulipes, lots 5 370 450 et 5 370 451 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le propriétaire doit faire des modifications au bâtiment bifamiliale jumelé pour ajouter un mur coupe-feu dépassant la toiture afin de respecter la garantie;

ATTENDU QUE pour le propriétaire, les travaux demandés sont complexes considérant l'architecture du toit;

ATTENDU QUE le propriétaire désire créer un seul lot afin que le bâtiment devienne un immeuble multifamilial comprenant 4 logements, puisque le mur coupe-feu n'est pas exigé pour ce type de bâtiment;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure porte sur la largeur du lot à 26.64 mètres alors que la norme est de 30 mètres et la superficie à 824.5 mètres carrés alors que la norme est de 900 mètres carrés;

ATTENDU QUE la demande porte également sur l'aménagement de 2 aires de stationnement de 4 cases chacune avec sortie des véhicules en marche arrière, alors que la norme spécifie qu'une aire de stationnement comprenant 6 à 8 cases et doit être aménagée pour permettre l'accès et la sortie des véhicules en marche avant dans les allées d'accès;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 18 avril 2017;

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé un avis technique tel que demandé par le comité consultatif d'urbanisme;



ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2017-022 soit refusée considérant qu'il y a trop d'éléments non conformes et que des travaux peuvent être réalisés pour rendre conforme la propriété.

Adopté à l'unanimité

17234-06-2017
point no 7d

PIIA PATRIMOINE – 64, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis de rénovation numéro 2017-038, pour la propriété située au 64, rue Principale afin de reconstruire la partie arrière du bâtiment principal sur la fondation existante;

ATTENDU QUE ce projet a reçu un avis technique favorable de la part de l'architecte Luc Fontaine;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE cette propriété est une des seize (16) maisons d'intérêt architectural répertorié dans le noyau villageois;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2017-038.

Adopté à l'unanimité.

17235-06-2017
point no 7e

PIIA PATRIMOINE – 141, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour la propriété située au 141, rue Principale, lot 5 631 959 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande consiste à réaménager l'aire du stationnement;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le réaménagement de l'aire de stationnement soit autorisé en gardant l'allée d'accès piétonnière actuelle et qu'au moins 3 arbres soient replantés le long de la limite de la rue Cayer.

Adopté à l'unanimité

17236-06-2017
point no 7f

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 6 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- Numéro 2017-150 pour le 60, rue Principale pour la construction d'une remise en cour arrière. Un avis technique favorable a été donné par l'architecte Luc Fontaine pour le projet;



- Numéro 2017-281 pour le 145, rue Principale afin de remplacer le revêtement extérieur de la résidence par un revêtement de type « canexel » et remplacer les fenêtres en PVC noir;
- Numéro 2017-282 pour le 159, rue Principale afin de remplacer 5 fenêtres de la résidence pour le même modèle et couleur de celles qui sont existantes;
- Numéro 2017-265 pour le 51, rue Principale afin de refaire les galeries avant et latérale de la résidence;
- Numéro 2017-304 pour le 80, rue Principale afin d'installer une clôture de bois sur une partie de la ligne latérale en cour arrière de la propriété;
- Numéro 2017-345 pour le 121, rue Principale afin d'installer une rampe en aluminium blanc sur la galerie avant existante.

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que les propriétés font partie du noyau villageois traditionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis numéro 2017-282, 2017-265, 2017-304 et 2017-345.

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis 2017-150 et que la remise existante soit démolie.

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2017-281 à l'exception du choix de couleur des fenêtres, afin de respecter le patrimoine bâti et de garder les fenêtres de couleur blanche.

Adopté à l'unanimité

17237-06-2017
point no 7g

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 499, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis numéro 2017-309 et 2017-310 pour la propriété située au 499, rue Laurier, lot 3 688 300 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les demandes concernent la rénovation extérieure du bâtiment principal ainsi que les enseignes murales;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement de zonage numéro 590-2007 et du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis numéro 2017-309 et 2017-310.

Adopté à l'unanimité

17238-06-2017
point no 7h

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 69, RUE DU PARC

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2017-275 pour la propriété située au 69, rue du Parc, lots 5 186 594 et 5 197 350 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande consiste à construire un bâtiment principal;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé des plans de construction ainsi qu'un plan projet d'implantation du nouveau bâtiment;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;



IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2017-275 conditionnellement à ce qu'une entrée piétonnière soit ajoutée à la façade du bâtiment principal.

Adopté à l'unanimité

17239-06-2017
point no 7i

CPTAQ – 4, CHEMIN TERRE-ROUGE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour les lots 3 383 659, 4 548 991 et 3 688 366 du cadastre du Québec, dans la zone 50A situés sur le chemin Terre-Rouge;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande afin de modifier la limite du demi-hectare de droit acquis pour le lot 3 688 366 du cadastre du Québec, dans le but de séparer le garage existant du droit acquis;

ATTENDU QUE le demandeur désire également mettre en place un centre équestre pouvant offrir des services d'équithérapie sur les lots 3 383 659 et 4 548 991 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

17240-06-2017
point no 7j

CPTAQ – 431, RANG BOIS-FRANC

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 3 383 671 du cadastre du Québec, dans la zone 4A située au 431, rang Bois-Franc;

ATTENDU QUE l'exploitant a déposé une demande pour l'exploitation d'une gravière sur une superficie de 3.7 hectares, ainsi que pour l'utilisation d'un chemin d'accès sur le même lot;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

17241-06-2017
point no 8a

EMBAUCHE DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES – TERRAIN DE JEUX 2017

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées conformément à ce qui a été planifié pour pourvoir les postes d'animateurs et d'animatrices du terrain de jeux;



IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité engage, selon les modalités prévues aux contrats, 22 animateurs et animatrices pour le terrain de jeux 2017. La liste peut être consultée au bureau municipal.

Il est possible que des animateurs ou animatrices supplémentaires soient engagés, selon le nombre d'inscriptions reçues, afin de garder un ratio animateur-enfant sécuritaire.

D'autoriser M. Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

17242-06-2017
point no 8b

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS POUR L'ÉTÉ 2017

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée via l'Apollinairois de mars pour l'embauche d'un préposé à l'entretien des parcs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Joël Demers à titre de préposé à l'entretien des parcs pour l'été 2017, selon les modalités prévues au contrat.

Monsieur Demers est engagé rétroactivement au 23 mai 2017, à 40 h/semaine, jusqu'à la mi-août.

Le conseil municipal autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

17243-06-2017
point no 8c

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'AQLM

ATTENDU QUE le congrès de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) se tiendra du 4 au 6 octobre prochain, à Drummondville;

ATTENDU QUE ce congrès est l'occasion de parfaire nos connaissances et de nous tenir informés des changements qui touchent l'environnement professionnel dans lequel nous évoluons quotidiennement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, au congrès de l'AQLM qui se tiendra à Drummondville, pour un coût de 488.64 \$ taxes incluses, en plus de l'hébergement pour deux nuits.

Le kilométrage et les repas seront payés par la Municipalité selon les modalités prévues habituellement.

Adopté à l'unanimité

17244-06-2017
point no 9a

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2016 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la réception du rapport annuel 2016 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière daté d'avril 2017;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le Conseil adopte ledit rapport d'activité annuel 2016.

Adopté à l'unanimité.

17245-06-2017
point no 10a

OCTROI DU CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection des rues de l'Église et Principale;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

#	Nom de la compagnie	Montant avant taxes
1	Groupe ABS	13 049.90 \$
2	Labo S.M. inc.	15 214.70 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit le Groupe ABS, pour la somme de 13 049.90 \$, plus les taxes.

Adopté à l'unanimité

17246-06-2017
point no 10b

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES RUES DE L'ÉGLISE ET PRINCIPALE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la réfection des rues de l'Église et Principale par le biais du site SEAO;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

#	Nom de la compagnie	Montant avec taxes
1	Construction B.M.L., Division de Sintra inc.	2 569 691.25 \$
2	Construction de L'Amiante inc.	3 035 066.94 \$
3	Les Excavations Lafontaine inc.	3 462 318.60 \$
4	Construction & Pavage Portneuf	4 082 469.45 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Construction B.M.L., Division de Sintra inc., pour la somme de 2 569 691.25 \$ incluant les taxes.

Adopté à l'unanimité

17247-06-2017
point no 10c

OCTROI DU CONTRAT POUR LE FORAGE D'UN Puits D'OBSERVATION

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le forage d'un puits d'observation;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

#	Nom de la compagnie	Montant avec taxes
1	Les Forages FTE	26 157.96 \$
2	Samson & Frères inc.	30 267.17 \$
3	Les Puits Artésiens Deschênes inc.	44 389.09 \$
4	Groupe Puitbec inc.	53 256.42 \$



IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Les Forages FTE, pour la somme de 26 157.96 \$, incluant les taxes.

Adopté à l'unanimité

17248-06-2017
point no 10d

FERMETURE TEMPORAIRE DE LA ROUTE TERRE-ROUGE

ATTENDU QU'une compétition de motocross aura lieu sur la piste 911 X-Park sur la route Terre-Rouge le 17 juin prochain;

ATTENDU QU'environ 200 coureurs et près de 1500 spectateurs sont attendus à cet événement de la série Supercross Québec;

ATTENDU QUE le promoteur a demandé à la Municipalité de fermer temporairement la route Terre-Rouge, le 17 juin, de 6 h à 19 h, afin de mieux contrôler l'accès au site;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De fermer temporairement la route Terre-Rouge entre le rang des Moulanges et le rang Bois-Franc, le dimanche 17 juin 2017, de 6 h à 19 h inclusivement, aux conditions suivantes :

- Respecter le règlement n° 318-98 en stationnant du côté ouest seulement;
- Permettre l'accès en tout temps aux véhicules d'urgences : incendie, police, ambulance et voirie municipale;
- Permettre l'accès aux citoyens du secteur;
- Prévoir des agents de sécurité pour voir au respect des directives;
- Fournir à la Municipalité le nom et les coordonnées de la personne responsable de la sécurité du site durant l'événement;
- Aucune activité reliée au camping/caravaning ne doit se faire dans les chemins publics.

Adopté à l'unanimité.

17249-06-2017
point no 12a

AUTORISATION À RANDONNÉE LOTBINIÈRE À VÉLO 2017

ATTENDU QUE l'édition 2016 de Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant près de 225 cyclistes et environ 80 bénévoles;

ATTENDU QU'une vingtaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et à la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2016;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2017;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2017;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité.



17250-06-2017
point no 12b

**POSITION DE LA MUNICIPALITÉ SUR L'EXPLOITATION DU GAZ DE SCHISTE
ET DE L'EXPLORATION DE TELS GISEMENTS**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire et la MRC de Lotbinière sont préoccupées par les impacts potentiels tant à l'égard de l'exploitation du gaz de schiste que de l'exploration de tels gisements, notamment sur les sources d'eau potable;

ATTENDU QUE la MRC a fait part de ses nombreuses préoccupations et recommandations au gouvernement du Québec à l'égard de la filière industrielle des hydrocarbures quant à ses impacts potentiels sur le territoire et ses occupants, et ce, à trois reprises (mémoire déposé au BAPE en 2010, mémoire déposé au BAPE en 2014 et résolution d'appui au mémoire de la FQM sur le projet de loi no. 106 en 2016);

ATTENDU QU'à ce sujet, plusieurs questionnements d'ordre environnemental, économique et sociosanitaire demeurent sans réponses précises et justifient le maintien d'un moratoire sur la question;

ATTENDU QU'il est primordial de protéger l'environnement et les eaux souterraines de notre municipalité;

ATTENDU QUE l'acceptabilité sociale d'un tel enjeu doit être assurée et constitue une condition non négociable;

ATTENDU QUE l'aire d'alimentation de tout site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire doit jouir d'une protection maximale en regard de toute contamination potentielle;

ATTENDU QUE les municipalités doivent avoir la possibilité d'appliquer des marges de recul entre l'aire d'alimentation de tout site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire et tout site de forage, ce qui implique tout sondage stratigraphique ou opération de complétion ou de fracturation d'un puits destiné à la recherche, l'exploration ou à l'exploitation du pétrole ou du gaz naturel;

ATTENDU QUE pour la majorité des sites privés de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire l'aire d'alimentation demeure inconnue;

ATTENDU QUE pour la détermination des aires d'alimentation des sites privés de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire, un professionnel indépendant (hydrogéologue) doit être attiré à cette tâche, et ce, aux frais des compagnies gazières concernées;

ATTENDU QU'il s'agit d'un usage industriel imposé à la Municipalité par la Loi sur les mines, les autres usages industriels étant interdits en milieu agricole;

ATTENDU QU'il n'existe pas de garanties suffisantes permettant de s'assurer du contenu réel de l'eau d'après-forage et que des produits chimiques/métaux lourds peuvent en faire partie;

ATTENDU QU'une recherche sur l'exploitation des gaz de schiste démontre le danger d'augmentation de la température de la planète dû à l'exploitation de gaz de schiste;

ATTENDU QUE l'usine d'assainissement des eaux n'a pas été conçue à cet effet et qu'un tel usage pourrait créer des problèmes importants, tant pour la quantité d'eau que les effets de sa contamination possible et que la Municipalité ne souhaite pas traiter les eaux usées d'après-forage de gaz de schiste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire demande au gouvernement du Québec :

- De prévoir une protection accrue de toute aire d'alimentation d'un site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire en regard de toute contamination potentielle;



- D'établir une loi limitant au minimum le nombre de puits de forage dans la région et de garantir la protection des eaux et de l'environnement;
- D'offrir la possibilité aux municipalités d'appliquer des marges de recul minimales entre l'aire d'alimentation de tout site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire et tout site de forage;
- D'exiger aux compagnies gazières concernées de faire établir par un tiers indépendant l'aire d'alimentation des sites privés de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire;
- D'assurer l'acceptabilité sociale du milieu qui aura à recevoir de telles activités;
- De poursuivre l'étude environnementale stratégique réalisée en toute transparence afin de répondre à toutes les questions environnementales, économiques et sociosanitaires de la population;
- De reconduire un moratoire tant pour l'exploitation du gaz de schiste que pour l'exploration de tels gisements, et ce, pour une durée minimale de 5 ans;
- De favoriser l'exploitation des énergies renouvelables plutôt que les énergies fossiles afin d'éviter l'augmentation de la température de la planète

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à :

- M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec;
- M. David Heurtel ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de la Sécurité publique;
- M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.
- M. Laurent Lessard, Député de Lotbinière-Frontenac, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Adopté à l'unanimité.

17251-06-2017
point no 12c

EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE COMME SECRÉTAIRE-ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE madame Marie-Pierre Deschênes a remis sa démission;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a parue dans le journal Le Peuple de Lotbinière, ainsi que sur le site internet de la Municipalité, pour l'embauche d'une secrétaire administrative en mars dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de madame Marilyn Lapointe pour occuper le poste de secrétaire administrative.

Le poste est à temps plein, 35 heures/semaine, et débutant le 5 juin 2017.

Que les conditions de travail soient celles inscrites à la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

17252-06-2017
point no 12d

PROJET DE RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP)

ATTENDU QU'en juin 2007, la MRC de Lotbinière s'est engagée à assurer l'uniformisation de la réglementation municipale relative à la paix, au bon ordre et à la sécurité publique lors de la signature de l'entente relative à la fourniture de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QU'un comité de travail temporaire a été créé pour l'élaboration d'un règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés (RHSPPPP);



ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Saint-Apollinaire ont accepté le texte de la 1ere partie du projet de règlement proposé par le comité de travail, par la résolution numéro 17133-02-2017, le 6 février dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'informer le conseil d'administration de la MRC de Lotbinière que les membres du conseil municipal de Saint-Apollinaire ont pris connaissance de la seconde partie du projet de règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) et qu'ils n'ont aucun commentaire à formuler.

Adopté à l'unanimité

17253-06-2017
point no 12e

OCTROI DU CONTRAT POUR LA DÉMOLITION DE LA RÉSIDENCE AU 62, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la démolition de la résidence au 62, rue de l'Église, par le biais du site SEAO;

ATTENDU QUE 6 soumissions ont été reçues, soit :

#	Nom de la compagnie	Montant avec taxes
1	Isolation LeMer inc.	9 540.63 \$
2	Choc Démolition inc.	14 659.31 \$
3	Démolition des Rivières	15 981.53 \$
4	Maxi Paysage inc.	28 743.75 \$
5	Construction Lemay inc.	32 732.23 \$
6	Construction B.M.L., division de Sintra inc.	37 366.88 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Isolation LeMer inc., pour la somme de 9 540.63 \$, incluant les taxes.

Adopté à l'unanimité

17254-06-2017
point no 12f

ACCEPTATION DE L'OFFRE DU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), par l'entremise du Service de la gestion et de la disposition des biens, sollicite des soumissions pour l'acquisition de marchandise;

ATTENDU QUE la Municipalité a mis en vente, par l'entremise du Service de la gestion et de la disposition des biens, divers articles, outils et machinerie inutilisés au garage municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre qui nous a été faite par l'organisme responsable de l'appel d'offres, soit le CSPQ, pour l'achat de la marchandise diverse, au coût de 3288.68 \$.

Adopté à l'unanimité.



point no 12g

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DU REGISTRE RÉFÉRENDARE PAR LA
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

La secrétaire-trésorière dépose, conformément à l'article 557 L.E.R.M., le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du registre tenu le 17 mai 2017, concernant le règlement modifiant le règlement de zonage n° 590-2007 et ses amendements afin d'autoriser l'usage « Cimetière (6242) » dans la zone 104 I.

Les données contenues dans le certificat sont reproduites dans le tableau ci-dessous :

Registre pour le règlement	Personnes habiles à voter	Signatures requises	Signatures apposées
803-2017	62	17	22

17255-06-2017
point no 12h

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU QU'un référendum se tiendra le dimanche 16 juillet 2017, ainsi que des élections municipales le dimanche 5 novembre 2017, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

ATTENDU QUE cette loi nous permet de modifier la rémunération du personnel électoral par résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De décréter les salaires suivants pour l'année 2017 :

Président d'élection

Jour du scrutin	500.00 \$
Jour du vote par anticipation	400.00 \$
Révision de la liste (865 premiers)	450.00 \$
2500 personnes et -	0.45 \$/électeur
2501 personnes et +	0.24 \$/électeur

Secrétaire d'élection

¾ de la rémunération du président d'élection

Révision de la liste

Réviseur de liste	13.00 \$/heure
Secrétaire du réviseur de liste	12.00 \$/heure
Agent réviseur	11.25 \$/heure

Vote par anticipation

Scrutateur	175.00 \$
Secrétaire	148.00 \$
Primo	135.00 \$
Président table de vérification	125.00 \$
Membre table de vérification	125.00 \$

Jour du scrutin

Scrutateur	185.00 \$
Secrétaire	160.00 \$
Primo	150.00 \$
Président table de vérification	150.00 \$
Membre table de vérification	150.00 \$

Formation

20.00 \$

Adopté à l'unanimité



17256-06-2017
point no 12i

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE DU SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

CONSIDÉRANT QU'un registre a été ouvert conformément aux articles 535 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et suivants, le 17 mai 2017 concernant le règlement no 803-2017 modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'autoriser l'usage « Cimetière (6242) » dans la zone 104 I;

CONSIDÉRANT QUE selon le résultat de ce registre, le règlement no 803-2017 devra faire l'objet d'un référendum en vertu des dispositions de la L.E.R.M.;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de tenir un référendum relatif au règlement no 803-2017 modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'autoriser l'usage « Cimetière (6242) » dans la zone 104 I;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit fixer, conformément à l'article 558 L.E.R.M., la date du scrutin référendaire;

CONSIDÉRANT QUE le scrutin référendaire doit être tenu dans les 120 jours suivants l'adoption du règlement no 803-2017 modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'autoriser l'usage « Cimetière (6242) » dans la zone 104 I, soit le 1^{er} mai 2017 et que ce jour doit être un dimanche;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

DE FIXER la date du scrutin référendaire portant sur le règlement no 803-2017 modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'autoriser l'usage « Cimetière (6242) » dans la zone 104 I, le dimanche 16 juillet 2017, le tout conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adopté à l'unanimité.

17257-06-2017
point no 12i

RÉSOLUTION POUR ACCÉLÉRER L'ADOPTION DU PROJET DE LOI N^o 122

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT QU'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122.



DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

17258-06-2017
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 5 juin 2017 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

17259-06-2017
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 5 juin 2017, à 20 h 43.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 3 juillet 2017
